



Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

Bulletin *Municipal*

Edition

JUILLET 2026

Notre volonté est de poursuivre
les projets engagés tout en
construisant, avec vous,
l'avenir d'Arvière-en-Valromey

Chers Arviérois et chères Arviéroises,



Le 15 mars dernier, les habitants d'Arvière en Valromey ont élu leur nouveau conseil municipal pour les 6 prochaines années et je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée.

Dans ces pages, vous pourrez découvrir le visage de la nouvelle assemblée ainsi que les délégations qui ont été confiées aux adjoints et la composition des commissions de travail.

Depuis maintenant 4 mois, l'équipe est à pied d'œuvre et je tiens à saluer la belle entente qui règne au sein du conseil municipal, la qualité des échanges et la volonté d'engagement de chacun.

Ce début de mandat voit, dans un 1^{er} temps, la poursuite des dossiers engagés sur les années précédentes (je remercie d'ailleurs l'action de nos prédécesseurs qui a permis la réalisation de nombreux projets) : valorisation du petit patrimoine, rénovation du bar-restaurant de Virieu le Petit, travaux dans différents bâtiments communaux. Le plus important étant sans doute le projet

d'enfouissement des réseaux sur la commune déléguée de Brénaz dont le chantier a commencé en mai pour se terminer en fin d'année.

Nous réfléchissons à de nouveaux projets : certains sont plus avancés que d'autres et les dossiers de demandes de subventions seront déposés cette année pour une réalisation en 2027 : réhabilitation de plusieurs bâtiments (toitures, aménagement intérieur), rénovation des croix et monuments aux morts des villages. D'autres nécessitent une réflexion plus approfondie et un chiffrage plus précis (sécurisation des traversées des hameaux, aménagement d'un lotissement, regroupement des archives communales, pose de caméras de surveillance, adaptation de notre patrimoine à nos besoins ...)

Au-delà de ce programme de travaux, nous avons la volonté de favoriser les échanges et le dialogue avec les habitants et de poursuivre notre engagement au service de tous dans les domaines de l'éducation, de la sécurité, de la solidarité et du vivre ensemble.

Je vous souhaite une belle lecture et un bel été !

Pascale MARTINOD
Maire d'Arvière-en-Valromey

Faites connaissance avec l'équipe municipale pour le mandat 2026-2032



Pascale MARTINOD
Maire, commissions
finances, bâtiments, scolaire,
forêt, sociale, voirie-réseaux



David GUILLET
5ème adjoint en charge
des réseaux secs, des ré-
seaux humides, de la sé-
curisation des traversées
de villages et des services
techniques (Brénaz et Lo-
chieu), **maire délégué de**
Brénaz, commissions bâti-
ments, forêt, voirie-réseaux



Laurent LA BATIE
1er adjoint en charge des
bâtiments, du petit
patrimoine et de
l'urbanisme, **maire**
délégué de Chavornay,
commissions bâtiments,
scolaire, voirie-réseaux



Emily HARWIT
Conseillère municipale,
commissions finances,
sociale, voirie-réseaux



Amandine GAUD
2ème adjointe en charge
des affaires scolaires, du
conseil municipal jeunes et
du numérique,
maire déléguée de
Virieu-le-Petit, commis-
sions scolaire, voirie-réseaux



Jean-Marc MATHELIN
Conseiller municipal,
commissions finances, forêt,
voirie-réseaux



Cyril BERTHIER
3ème adjoint en charge
de la forêt, de la voirie, des
décharges municipales et
des services techniques
(Virieu-le-petit et Chavor-
nay), **maire délégué de**
Lochieu, commissions bâti-
ments, forêt, voirie-réseaux



Olivier PAYSANT
Conseiller municipal,
commissions finances, forêt,
voirie-réseaux



Annick DECRENISSE
4ème adjointe en charge
des affaires sociales et de la
solidarité, de l'animation et
du cadre de vie et des festi-
vités, commissions finances,
bâtiments, scolaire, forêt,
sociale



Marilyn LACOUR
Conseillère municipale,
commissions scolaire, sociale



Patrice MERMET-BURNET
Conseiller municipal,
commissions forêt, sociale,
voirie-réseaux



Sandra JACQUET
Conseillère municipale,
commissions finances,
sociale



Audrey FROMENT
Conseillère municipale,
commissions finances,
bâtiments



Thomas CHATELARD
Conseiller municipal,
commissions finances,
bâtiments, sociale



Thomas CHATELAIN
Conseiller municipal,
commission bâtiments



Sébastien STEFFEN
Conseiller municipal,
commissions bâtiments, forêt,
voirie-réseaux



Audrey MOINGEON
Conseillère municipale,
commissions finances,
scolaire, sociale



Alexandra GUILLET
Conseillère municipale,
commissions scolaire, sociale



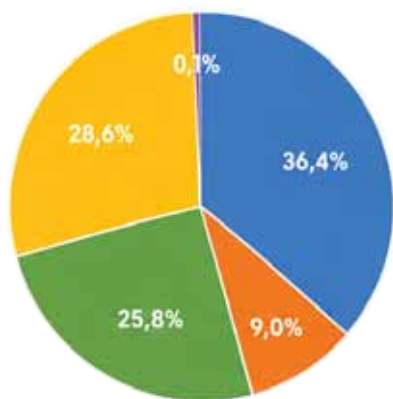
Edith BERNE
Conseillère municipale,
commissions bâtiments,
sociale

Lors de la séance du 23 avril, le conseil municipal a voté son 1er budget et a approuvé les comptes de l'année 2025 (un problème technique n'ayant pas permis à l'assemblée sortante de valider le CFU).

Les résultats 2025

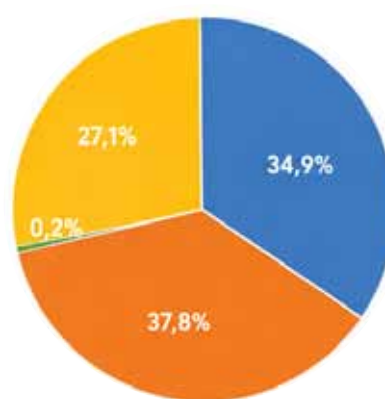
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles : 970 619 €



- Impôts et taxes**
353 662 € (36,4%)
(-16.65% par rapport à 2024 : diminution de la TADE de 77 327 €).
- Produits des services**
87 716 € (9,0%)
(-10.18% par rapport à 2024)
- Dotations Etat et participations**
250 640 € (25,8%)
(-13.86% par rapport à 2024 : baisse de la DGF de 36 575 €).
- Autres produits de gestion courante**
277 202 € (28,6%)
(dont une subvention de 150 000 € du budget forêt)
(+19.64% par rapport à 2024 : augmentation de la subvention du budget forêt de 70 000 € et remboursement d'un sinistre par l'assurance de 26 773 €).
- Produits exceptionnels**
1 399 € (0,1%)

Dépenses réelles : 674 062 €

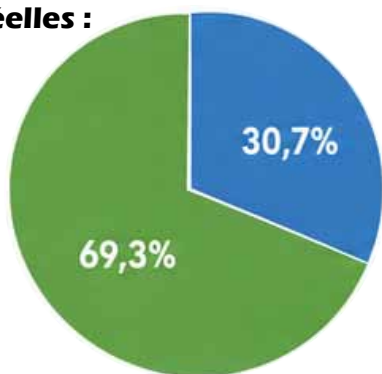


- Charges à caractère général**
235 305 € (34,9%)
(+10.13% par rapport à 2024, en raison notamment de la hausse du poste énergie)
- Charges de personnel**
254 636 € (37,8%)
(+2.64% par rapport à 2024 : augmentation du temps de travail d'un agent - 3h hebdomadaire pour la cantine, hausse des charges salariales).
- Charges financières**
1 169 € (0,2%)
(-2.58% par rapport à 2024)
- Autres charges de gestion courantes**
182 952 € (27,1%)

Soit une capacité d'autofinancement brute de **296 557 €**, en baisse de **128 961 €** par rapport à l'exercice 2024 (en raison notamment de la fin de la garantie de 3 ans de la TADE pour les communes nouvelles qui revient à son niveau de base en 2026).

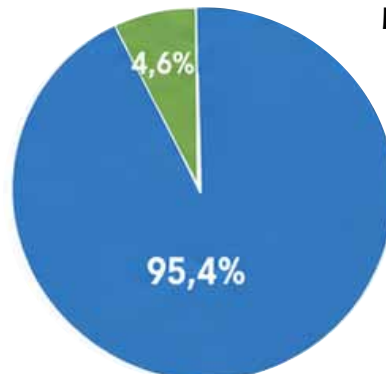
SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles : 115 966 €



- Dotations et fonds globalisés**
35 655 € (30,7%)
- Subventions d'équipement**
80 311 € (69,3%)

Dépenses : 336 069 €



- Dépenses d'équipement**
320 554 € (95,4%)
- Remboursement d'emprunts et autres dettes**
15 515 € (4,6%)

Le budget 2026

Dans un contexte de raréfaction des ressources (en 2026, baisse de la DGF de 39 641 €, de la TADE de 33 996 €, du FDTP de 4 253 €), le budget 2026 répond à une logique claire de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver l'autofinancement et ainsi permettre de futurs investissements structurants. Certaines charges étant difficilement compressibles (frais de personnel, contributions obligatoires, frais liés au fonctionnement des services, énergie...), une attention particulière sera portée sur les postes « entretien et réparation » des bâtiments et de la voirie.

Sur les 6 dernières années, la participation moyenne annuelle du budget forêt au budget principal a été de 77 500 € (150 000 € en 2025). Cependant, compte tenu de l'afflux de résineux déperissants, du fléchissement des prix et d'un volume d'invendus plus importants, ce montant va certainement baisser sur les prochaines années.

La commune ne connaît pas un endettement important puisqu'elle ne rembourse actuellement qu'un seul emprunt (construction de la salle des fêtes de Virieu le Petit) dont l'annuité est de 14 751 € jusqu'en 2031.

Le budget principal 2026 se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits votés au budget	2 320 905,94	1 008 022,00
Crédits de report	–	1 312 883,94
Total Fonctionnement	2 320 905,94	2 320 905,94

Section d'investissement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits votés au budget	679 784,00	857 327,44
Crédits de report	177 543,44	–
Total Investissement	857 327,44	857 327,44

Les principaux investissements 2026

Nous terminerons, en 2026, plusieurs opérations engagées lors du mandat précédent : rénovation de l'autel de l'église de Brénaz, réhabilitation du petit patrimoine, rénovation du bar-restaurant de Virieu le Petit, travaux dans différents bâtiments communaux (salle des fêtes, grange d'en haut, mairies, églises, garages communaux, logements). Le montant total des travaux s'élève à 302 726 € TTC et 155 755 € de subventions sont attendues.

L'année 2026 est également le démarrage de l'important chantier d'enfouissement des lignes électriques et télécom sur les 4 hameaux de Brénaz.



Autel - Eglise de Brénaz

Modernisation des réseaux

Un réseau modernisé pour une meilleure qualité de fourniture.

Afin d'améliorer durablement l'alimentation électrique du territoire, ENEDIS engage des travaux combinant l'enfouissement d'une partie du réseau (de Lochieu jusqu'à Brénaz sur une longueur totale de 3 km ; 3.5km de lignes aériennes seront déposées) et la modernisation d'équipements existants (deux postes électriques seront ainsi remplacés par des installations plus récentes contribuant à renforcer la fiabilité du réseau).

Ce projet est financé à hauteur de 300 000 € par ENEDIS.

Un projet mené en coordination avec le SIEA.

À l'initiative de la commune, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain (SIEA), autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le Département et maître d'ouvrage pour le compte des communes de projets structurants, porte une opération d'enfouissement des réseaux électriques mais aussi des réseaux de télécommunications et d'éclairage public.

Le montant du chantier est d'environ 1 800 000 € et la part de la commune est estimée à 350 000 € (une partie sera financée par l'emprunt).

Cette opération coordonnée permet à la commune de bénéficier d'un plan de financement plus intéressant puisqu'elle n'aura à sa charge que 10% des dépenses pour l'amélioration esthétique des réseaux électriques et 70% pour le génie civil télécom.

La coordination entre ENEDIS et le SIEA repose sur le recours à un prestataire commun (l'entreprise SBTP) permettant de regrouper les travaux, facilitant ainsi leur mise en œuvre tout en limitant l'impact pour les habitants.



Rue de la Croix Rousse - Brénaz



Route des Bordèzes

Dans le cadre de ce projet, le parc d'éclairage public sera rénové : changement des 25 luminaires, remplacement des sources lumineuses actuelles énergivores (passage en luminaires LED) et abaissement progressif de la puissance entre 20h et 7h.

Les travaux vont se déployer dans les hameaux de Méraléaz, Boirin, Brénaz et Larnin jusqu'à la fin de l'année.

Autres travaux

Grange d'en haut

Une cuve de récupération d'eau d'une capacité de 5 000l a été installée pour récupérer l'eau du toit et alimenter la toilette. Cet équipement permettra de réaliser une économie d'eau substantielle notamment l'été quand la source a un débit très faible.



Voirie

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de communes Bugéy-Sud a réalisé la réfection de la rue de l'église et du Catelay à Virieu le Petit.



Rue de L'église - Virieu-le-Petit



Chemin du Catelay - Munet

Assainissement

Les schémas directeurs réalisés ont mis en évidence des dysfonctionnements importants sur les systèmes d'assainissement de Brénaz bourg, Virieu le Petit CAT et Virieu le Petit bourg.

La CCBS a programmé la mise en conformité de ces systèmes. Le projet a pour objectif la création de 3 stations d'épuration en remplacement des 4 stations existantes, celle du CAT pourrait être remplacée par un poste de refoulement vers le système de Virieu le Petit. Ces nouvelles unités de traitement permettront de répondre aux qualités de rejet et à la préservation des milieux récepteurs.

Parallèlement à ces travaux, la commune devra mettre en conformité son réseau d'eaux pluviales.

Selon le planning prévisionnel, l'opération de Virieu-le-Petit pourrait être réalisée en 2027 et 2028.

ANALYSE DES BESOINS DES SÉNIORS



Votre avis compte !

Les membres de la **Commission des Affaires Sociales, de la Solidarité et du Cadre de Vie** souhaitent recueillir les besoins, les attentes et les propositions de ses habitants afin d'établir un état des lieux et orienter les actions à mener.



C'est pourquoi, un questionnaire destiné aux personnes de plus de 60 ans a été conçu.



Ce questionnaire est anonyme et individuel.

Vos réponses seront précieuses pour nous permettre de vous aider à mieux vivre dans notre commune.

Nous vous remercions de bien vouloir y consacrer quelques minutes et le retourner en mairie.

PLAN CANICULE

LE PLAN CANICULE COMPTE 4 NIVEAUX :



VERT

: VEILLE SAISONNIÈRE



JAUNE

: AVERTISSEMENT CHALEUR



ORANGE

: ALERTE CANICULE



ROUGE

: ALERTE MAXIMUM

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider !



Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.



Informez vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez les à manger et à boire.

RECOMMANDATIONS À SUIVRE EN CAS DE FORTES CHALEURS



S'HYDRATER RÉGULIÈREMENT

Boire au minimum 1,5 litre d'eau par jour, et idéalement plus de 2 litres en cas de forte chaleur. Éviter l'alcool et privilégier l'eau, les jus de fruits dilués ou les bouillons.



ÉVITER LES EXPOSITIONS PROLONGÉES AU SOLEIL

Surtout entre 11h et 17h.



MAINTENIR SON LOGEMENT AU FRAIS

Fermer volets, rideaux et fenêtres côté soleil en journée, et aérer la nuit ou tôt le matin.



LIMITER LES SORTIES ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Aux heures les plus chaudes.



SE RAFRAÎCHIR RÉGULIÈREMENT

Prendre des douches tièdes, utiliser des linges humides sur le corps (nuque, bras, jambes) ou un brumisateur.



PERSONNES LES PLUS FRAGILES : S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE CANICULE

Le registre canicule permet de recenser sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaire. **C'est un service gratuit et confidentiel.**

La demande doit être réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers.

L'inscription s'effectue en remplissant le formulaire ci-joint et en le retournant à la mairie.

Ecole

Les effectifs scolaires se maintiennent et sont même en hausse pour la rentrée prochaine : A Brénaz, 14 enfants se répartiront dans les classes de maternelle et à Virieu le Petit, ils seront 33 entre le CP et le CM2, soit un effectif total de 47.

Nous avons à cœur d'offrir à nos élèves et à l'équipe pédagogique de bonnes conditions d'enseignement ; c'est pourquoi, nous prendrons en compte les demandes formulées par les enseignants et le personnel périscolaire : renouvellement d'une partie du matériel informatique, changement des téléphones, acquisition de matériels de motricité, mise en place d'un mur sonore pour les maternelles, pose de détecteurs de fumée, achat de jeux d'extérieur pour la cantine...

De son côté, le SIVOM du Valromey, compétent pour l'immobilier scolaire, étudie l'installation d'un point d'eau dans le bureau des maîtres à Brénaz, la rénovation des sanitaires à Virieu le Petit, l'amélioration des systèmes de sonnettes (visiophones), l'installation d'équipements de rafraîchissement ou de climatisation.

Ces dépenses viennent en plus du budget qui est alloué annuellement aux enseignants pour l'achat des fournitures scolaires ou de petit matériel (les familles n'ayant aucune charge à supporter) : 150 €/an/élève pour l'école de Brénaz et 100 €/an/élève pour l'école de Virieu le Petit, soit un budget total de 5 400 € pour la rentrée prochaine.

Lors de la fête de l'école qui s'est déroulée le 30 juin à l'école de Brénaz, les enfants ont présenté, sous forme de stands, le travail réalisé cette année autour du projet « D'une montagne à l'autre », en lien avec la classe découverte de mars dernier et qui leur a permis de découvrir le patrimoine géographique, naturel et historique d'Auvergne.



La fête de l'école a été aussi l'occasion de saluer le départ au collège de 10 élèves de CM2 en leur offrant une calculatrice et le passage à l'école de Virieu le Petit en CP de 6 élèves de maternelle en leur offrant une boîte de crayons feutre.



La soirée s'est terminée autour d'un moment convivial préparé par le Sou des écoles et les parents d'élèves.

Dans le cadre du dispositif « **Lire et faire lire** », nous recherchons des bénévoles de plus de 50 ans pour lire des histoires à un petit groupe de 2 à 6 enfants à l'école de Brénaz. Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser à l'association Ain'terlude en Bugey.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil municipal a la volonté d'impliquer les jeunes dans la vie communale et a décidé de la création d'un CMJ dont l'objectif est de :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale,
- Associer les jeunes à la vie de la commune,
- Permettre aux jeunes de proposer et porter des projets d'intérêts collectifs,
- Développer leur sens des responsabilités et de l'engagement.

Le CMJ sera composé de 12 jeunes maximum, élus pour une durée de 2 ans (avec possibilité de poursuivre sur un second mandat). Le CMJ élira un jeune maire ainsi que 3 adjoints. Il sera encadré par des élus référents.

Appel à candidatures

- Tu habites sur la commune d'Arvière en Valromey
- Tu es en classe de CM1, CM2, 6ème ou 5ème à la rentrée.
- Tu as envie de t'investir pour ta commune et de participer à des projets ?

Alors, n'hésites pas à poser ta candidature ; le dossier sera disponible en septembre pour des élections en octobre.

Sécurité à vélo

Une action de sensibilisation à la sécurité à vélo sera proposée aux enfants à partir de 8 ans par un moniteur agréé ; le but étant de les former à la circulation à vélo en toute sécurité (port du casque obligatoire, éléments de base du vélo, positionnement sur la voie et code de la route).

Des ateliers pratiques et un parcours sécurisés seront proposés. La date retenue est le **samedi 17 octobre de 10h à 16h** (chaque enfant devra apporter son vélo et son casque).



Nuisances sonores

Nous sommes régulièrement interpellés par des habitants qui se déclarent gênés par le bruit. Afin de préserver la qualité de vie et la tranquillité de tous, il est important d'adopter quelques règles de bon voisinage.

LES ACTIVITÉS LIÉES AU JARDINAGE, AU BRICOLAGE

(TONDEUSE, DÉBROUSSAILLEUSE, TRONÇONNEUSE, PERCEUSE...)

SONT AUTORISÉES :





LES JOURS OUVRABLES
(DU LUNDI AU VENDREDI)
de 8h à 12h
et de 14h à 19h30.



LE SAMEDI
9h à 12h
et de 15h à 19h.



LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS
de 10h à 12h.




LES NUISANCES SONORES

QUI PEUVENT RAPIDEMENT GÊNER LE VOISINAGE DOIVENT ÊTRE LIMITÉES

APRÈS 22H :

MUSIQUE, RASSEMBLEMENTS FESTIFS...

TOUT BRUIT FAIT ENTRE 22H00 ET 7H00 DU MATIN EST CONSIDÉRÉ COMME DU TAPAGE NOCTURNE.





LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

DOIVENT VEILLER À FAIRE CESSER LES ABOIEMENTS, HURLEMENTS OU GÉMISSEMENTS DE FAÇON RÉPÉTÉE OU PROLONGÉE, DE JOUR COMME DE NUIT

QUI PORTENT ATTEINTE À LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE PAR LEUR DURÉE, LEUR RÉPÉTITION OU LEUR INTENSITÉ.





DE MÊME, LA DIVAGATION DES CHIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE EST INTERDITE.



LES CHIENS DE CATÉGORIE 1 ET 2 DOIVENT PORTER UNE MUSELIÈRE.

L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 relatif à la lutte contre les bruits de précise qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Le brûlage des végétaux à l'air libre

Le brûlage des déchets verts (tontes de pelouse, taille de haie et d'arbustes feuilles...) est interdit pour les particuliers, entreprises ou collectivités.

D'autres solutions écologiques existent pour gérer aux mieux ces déchets :



Le compostage domestique : la Communauté de communes Bugey-Sud participe à l'achat d'un composteur individuel de 300l à hauteur de 50%. Il revient donc à 30€.



Le broyage et le paillage : la Communauté de communes Bugey-Sud propose ce service en partenariat avec l'association « Les Brigades nature ».



Le dépôt en déchetterie.



Ordures ménagères

Des containers semi-enterrés permettent de trier les ordures ménagères (emballages-papier, verre et ordures ménagères)



Utiliser uniquement des sacs **fermés** et **hermétiques** pour les ordures ménagères (pas de déchets en vrac)



Déposer les ordures ménagères dans des sacs de **30 litres maximum** pour ne pas obstruer les trappes.



Ne rien déposer au pied des conteneurs sous peine de poursuites. Régulièrement, nous trouvons des objets qui devraient être déposés en déchetterie (cartons, ferrailles, mobilier...)

Ces comportements dégradent notre cadre de vie et génèrent des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Pour les conseils de tri, vous pouvez vous rendre sur le site de la Communauté de communes Bugey Sud.

Sécheresse

Compte-tenu de la situation hydrologique et des prévisions météorologiques, le Préfet de l'Ain a pris un nouvel arrêté qui renforce les mesures de restrictions sur plusieurs secteurs du département. La commune d'Arvière en Valromey est en situation d'alerte pour les eaux superficielles et pour l'eau potable à usages domestiques. Face à cette situation, il est évident que tout le monde doit être encore plus vigilant pour limiter sa consommation d'eau et retarder les usages non urgents (piscine, lavage voitures...)

Vous trouverez toutes les informations sur le site gouvernemental **vigieau.gouv.fr**



Au quotidien, six gestes simples permettent de réduire sa consommation d'eau :

1. installer un mousseur sur les robinets et un pommeau de douche économe ;
2. vérifier et réparer les fuites ;
3. prendre une douche (4-5 minutes), éviter les bains ;
4. installer un récupérateur d'eau de pluie ;
5. installer un goutte-à-goutte ;
6. ou encore planter des plantes peu gourmandes en eau.

Chaque geste compte, préservons nos ressources !



Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie est une plante invasive originaire d'Amérique du Nord et capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Son pollen émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles et peut représenter une menace pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux).

Tout propriétaire ou locataire doit entretenir son terrain et éliminer la plante avant la floraison (entre début août et octobre) et en informer la mairie ou le signaler sur la plateforme « Signalement ambroisie ».



Plantule
Avril-Juin



Stade végétatif
Mai-Juillet



En fleur
Août-Septembre

Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est une espèce envahissante et constitue une menace pour la biodiversité, les abeilles et dans certaines situations, la sécurité des personnes.

Chaque année, les femelles fécondées sortent d'hivernage et commencent à recréer une colonie en établissant à faible hauteur un nid primaire. En début d'été, le nid peut atteindre une vingtaine de centimètres ; la colonie peut alors se délocaliser et se mettre à l'abri à la cime d'un arbre.

A ce stade, il peut contenir 2 000 individus !

Un nid non détruit, c'est 30 nouveaux nids l'année suivante.

Vous constatez la présence de frelons asiatiques ou d'un nid, n'intervenez pas vous-même signalez-le sur la plateforme dédiée :

www.frelonsasiatiques.fr

ou auprès de l'interlocuteur de la commune :

Cyril BERTHIER - 06 67 86 21 97.

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE **NID PRIMAIRE** **NID SECONDAIRE**

GDS Auvergne Rhône-Alpes

Moustique tigre

Le moustique tigre est implanté dans l'Ain depuis 2024 et touche 160 communes.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika).

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité.

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre.

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

MOUSTIQUE TIGRE

PORTRAIT-ROBOT DU MOUSTIQUE TIGRE

- Taille :** 5 millimètres environ
- Apparence :** Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes
- Particularités :**
 - Pique le jour
 - Est très vif
 - Vit à côté de son lieu de ponte

Animations

Au cours de ce 1er semestre, plusieurs manifestations se sont déroulées sur la commune, contribuant au dynamisme et à la vitalité de nos villages et permettant ainsi aux habitants de se rencontrer.

Retour en images sur quelques manifestations du 1er semestre 2026



Vogue des Conscrits



Concours de pétanque



Brocante d'Odynéo



Fête du four de la Cadelière



Fête du four du sou des écoles



Fête de la musique du Bistrot By Tatahie



Tour AURA au Grand Colombier

8 FÉVRIER	Vogue des Conscrits à Virieu le Petit	
28 FÉVRIER	Boudin de la chasse à Virieu le Petit	
6 AVRIL	Apéritif offert par la Cadelière au four de Charaillin	
25 AVRIL	Brocante Odynéo à Virieu-le-Petit	
23 MAI	Fête du four du Sou des écoles à Brénaz	
6 JUN	Concours de pétanque du Comité des Fêtes à Virieu-le-Petit	
13 JUN	Arrivée du Tour AURA au Grand Colombier	
Du 13 JUILLET AU 9 JUILLET	Exposition de peinture Frédérique Iwulski à Romagnieu	
27 JUN	Fête du four des Conscrits à Romagnieu	
3 JUILLET	Fête de la musique du Bistrot By Tatahie	
4 JUILLET	Fête du four de la Cadelière à Chavornay	
Du 11 AU 19 JUILLET	Jazz'Muse Concerts à Chavornay et Lochieu	
Tout au long de l'année, soirée thématique à la Ferme auberge chez Cuzieu		

Les associations jouent un rôle essentiel dans la vie de notre commune et leur dynamisme constitue une grande richesse.

Nous leur donnons rendez-vous à l'automne pour préparer ensemble le planning des manifestations 2027.

Bon anniversaire Monsieur Reynaud!

Né le 25 juillet 1926 à Chavornay où il réside toujours, Jules Reynaud a fêté ses 100 ans entouré de ses trois enfants, ses sept petits-enfants et de ses douze arrière-petits-enfants.

Témoin d'un siècle qui a connu tant de changements et d'évolutions, mémoire du village, sa vitalité et son enthousiasme constituent une leçon de vie.

Jules Reynaud a été Maire de Chavornay entre 1989 et 1995 et il s'intéresse toujours à la vie de la commune.

Au nom de l'ensemble des habitants et des membres du conseil municipal, nous le félicitons pour cette exceptionnelle longévité et lui adressons nos plus sincères vœux de santé et de bonheur.

Rendez-vous à la rentrée pour lui fêter à notre tour son anniversaire.



Etat-civil

PACS :

J.Philippe GROS et Marie CABARET, 14 février 2026
Gurvan FICHANT et Loreen CHEVALLIER, 18 juillet 2026

Décès :

Gabrielle RAYNAUD, 5 avril - Virieu-le-Petit
Jean-Claude BRUNET, 13 avril - Virieu-le-Petit
René TARDY, 23 avril - Chavornay



Dates à retenir !

Repas des aînés
Le traditionnel repas de fin d'année se déroulera le **samedi 5 décembre à midi** à la salle des fêtes de Virieu le Petit.

Spectacle des enfants
Le 12 décembre après-midi, un spectacle sera proposé aux enfants de la commune à la salle des fêtes de Virieu le Petit.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces moments conviviaux et festifs !

Vous souhaitez vous tenir informés de la vie de la commune, vous avez des questions, des suggestions, vous avez plusieurs possibilités :

- Le site internet de la commune pour une présentation de la commune, de ses services, du compte-rendu des assemblées...
- L'application ILLIWAP de la commune pour connaître en temps réel l'actualité de la commune (travaux routiers, agenda...), celle de la Régie des eaux de la communauté de communes de Bugey-Sud pour connaître les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.
- Les tableaux d'affichage dans les hameaux.
- Une demande de rendez-vous avec vos élus.
- Un mail adressé à la mairie.

Afin d'aller au plus près des habitants, des réunions seront organisées dans chacune des communes déléguées ; celles-ci sont prévues fin septembre et début octobre.

Mairie d'Arvière-en-Valromey

Vos contacts et informations pratiques

Coordonnées

Mairie d'Arvière-en-Valromey
80 rue de la Pièce – Virieu-le-Petit
01260 Arvière-en-Valromey
Téléphone : 04 79 87 62 61
Courriel : contact@arviere-en-valromey.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : de 9h00 à 12h00
Mardi : de 9h00 à 12h00
Mercredi : de 9h00 à 12h00
Jeudi : de 13h00 à 17h30
Vendredi : de 9h00 à 12h00

Madame le Maire

Mme Pascale MARTINOD
☎ 06 34 64 44 06

Services municipaux

Cantine et garderie périscolaires
Pour toute inscription,

réservation ou renseignement :

☎ 06 75 31 36 85

✉ periscolaire@arviere-en-valromey.fr

Location des salles communales et de la Grange-d'en-Haut

Pour toute demande de réservation :

☎ 06 75 31 36 85

✉ locations@arviere-en-valromey.fr

Nous vous remercions de privilégier les horaires d'ouverture pour vos démarches en mairie.

Les élus et les services municipaux restent à votre écoute pour répondre à vos besoins et vous accompagner dans vos projets.

A NOTER :

Fermeture de la mairie pour congés annuels du 10 au 17 août inclus.

Directeur de publication et rédaction : Pascale MARTINOD, Maire
Mise en page et impression : Gaëlle VUILLERMET
Bulletin municipal imprimé en 420 exemplaires
07/2026 - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique.